

Programme des bourses aux étudiants

Fondation de France - IUT

**APPEL
À CANDIDATURES
2023 - 2024**

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
24 janvier 2024, 17H.

Contexte

Face à l'augmentation des coûts de la vie et la précarisation de la société, l'émancipation des jeunes est de plus en plus tardive. La poursuite d'étude et l'entrée dans la vie active peuvent ainsi s'avérer particulièrement difficile pour les jeunes sans soutien familial. Le contexte inflationniste aggrave encore la situation de ces étudiants les plus vulnérables.

À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

La Fondation de France en partenariat avec les IUT et l'assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT), lance sa deuxième édition des bourses dédiées aux étudiants de la région Grand Est. Les bourses sont destinées à tout jeune majeur de 18 à 25 ans, en difficultés financières, privé de soutien financier familial, suivant un parcours dans un des 15 IUT* de la région Grand Est et nécessitant une aide ponctuelle pour améliorer les conditions de sa poursuite d'études.

Pour quels types de soutien ?

Les demandes de bourses peuvent concerner une aide ponctuelle aux frais de vie (loyer, alimentation, transport), l'achat de matériels académiques, un séjour d'échange à l'étranger, et de façon plus générale, toute dépense de nature à favoriser les conditions de vie durant les études.

Critères d'éligibilité

• Être âgé au minimum de 18 ans et de moins de 26 ans au 31 décembre 2024, sans condition de nationalité.

- Être en capacité de justifier sa situation financière.
- Suivre un parcours dans l'un des 15 IUT du Grand Est listés ci-dessous, quels qu'en soient la filière et le niveau.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de la Fondation de France.

Comment participer ?

1. Consultez les modalités de candidature et les critères d'éligibilité.
2. Déposez votre dossier de demande de bourse en ligne sur le site de la Fondation de France www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets, au plus tard le 24 janvier 2024 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

La sélection des bénéficiaires se déroulera fin février, par un jury composé d'experts, de représentants des IUT et de la Fondation de France.

Les résultats seront dévoilés fin février 2024.

Calendrier de l'appel à candidatures 2023 - 2024

Dépôt des candidatures : jusqu'au 24 janvier 2024

Commission d'évaluation : fin février 2024

Décision communiquée par courrier : fin février 2024

Liste des IUT éligibles : IUT de Colmar, IUT Épinal-Hubert Curien, IUT de Haguenau, IUT de Longwy-Henri Poincaré, IUT de Metz, IUT de Moselle-Est, IUT de Mulhouse, IUT de Nancy-Brabois, IUT Nancy Charlemagne, IUT de Reims-Châlons-Charleville, IUT de Saint-Dié-des-Vosges, IUT de Strasbourg Louis-Pasteur, IUT de Strasbourg-Robert Schuman, IUT de Thionville-Yutz, IUT de Troyes.